



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Clos du Lecteur

Membre du réseau d'Annonay Rhône Agglo



REGLEMENT INTERIEUR

Dispositions générales

La bibliothèque municipale est un service public ouvert à tous, **géré par une association : le Clos du Lecteur**. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à la formation et à la documentation du public.

Sont mis à disposition des romans, des documentaires, des bandes dessinées, des albums, des revues, des ressources numériques adaptés aux jeunes comme aux adultes.

L'accès à la bibliothèque et la consultation de documents sont libres et gratuits. Le prêt à domicile est consenti après inscription (voir ci-dessous).

Les bénévoles de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

Inscription

L'utilisateur devra justifier de son identité et de son domicile (tout changement devra être immédiatement signalé).

L'inscription est individuelle, gratuite pour un an de date à date. Une carte de lecteur sera remise à l'utilisateur.

Elle lui permettra d'emprunter dans les autres bibliothèques du réseau Annonay Rhône Agglo et d'accéder aux ressources numériques via le portail : <https://bibliotheques.annonayrhoneagglo.fr/>

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, s'ils viennent s'inscrire seuls, doivent présenter une autorisation écrite de leurs parents.

Prêt

L'utilisateur peut emprunter 6 documents simultanément pour une durée de quatre semaines.

L'inscription est valable pour l'ensemble du réseau Annonay Rhône Agglo (voir la liste des bibliothèques sur le site <https://bibliotheques.annonayrhoneagglo.fr/>). L'utilisateur peut emprunter dans toutes les autres bibliothèques du réseau dans la limite de 30 documents.

Les documents multimédias (non disponibles à Peaugres à ce jour), ne peuvent être utilisés que pour des auditions (ou visionnements) à caractère individuel ou familial, exclusivement limité au « cercle familial ». Sont formellement interdits la reproduction et l'usage public. La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Recommandations

Le lecteur est responsable des documents qu'il emprunte. En cas de retard dans leur restitution, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer leur retour (rappels, amendes, suspension de prêt...)

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur ou remboursé au prix d'achat. Les parents ou tuteurs légaux sont responsables des documents empruntés par les enfants mineurs. En cas de détériorations ou pertes répétées, l'utilisateur peut perdre son droit de prêt de façon provisoire ou définitive.

Il est interdit de fumer, de manger et boire dans la bibliothèque. L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque, sauf animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées. Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité.

Toute dérive de comportement pourra entraîner l'exclusion.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents ou de leur enseignant. Les bénévoles de la bibliothèque les accueillent, les conseillent mais ne peuvent en aucun cas les garder.

Le fait d'utiliser la bibliothèque pour la consultation ou l'emprunt implique l'acceptation de ce règlement.

L'équipe du Clos du Lecteur

Horaires : **Lundi** de 16 h 30 à 17 h 30 _ **Mercredi** de 14 h à 18 h _ **Samedi** de 10 h à 12 h